

DUPLICATA

27. JUNI 1994

TANDBERG DATA SA

Société Anonyme au capital de 7.815.600 Francs
Siège social à VELIZY (Yvelines)
16-18 avenue Morane Saulnier

R.C.S. VERSAILLES B 333 203 032

90B3056

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 AVRIL 1994

Procès-verbal de la délibération

Visé pour liasse et enregistré à la Recette
de Versailles le 28.04.1994

229/16
170 F
500 F

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze,
Le sept avril,
A douze heures,

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à NEUILLY
SUR SEINE (Hauts de Seine), 122 avenue Charles de Gaulle, sur
convocation de leur Président.

Sont présents :

- Monsieur Pierre LABRO, Président,
- Monsieur Claude STRIFFLING, Administrateur.

Sont excusés :

- Monsieur Jon SCHJOLD, Administrateur,
- Monsieur Erik SOLJHELL, Administrateur.

Le Conseil, réunissant ainsi la présence effective de la moitié au
moins de ses membres, peut valablement délibérer par application
des statuts.

REALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le Conseil d'Administration prend acte de ce que le capital est
augmenté d'une somme de 294.70 Francs, compte tenu de la décision
d'un Actionnaire de recevoir le paiement de son dividende sous
forme de souscription à des actions nouvelles émises par la
Société.

En conséquence, le premier alinéa de l'Article 6 des Statuts est
désormais rédigé ainsi qu'il suit :

PAGE ANNULÉE

Article 17 de la L.

Arrêté du 20 mars 1954

Article 6 - Capital social

1°) Le capital social est fixé à la somme de 8.110.300 Francs. Il est divisé en 81.103 actions de 100 Francs nominal chacune, toutes de même catégorie.

(Le reste de l'Article est sans changement).

* * *

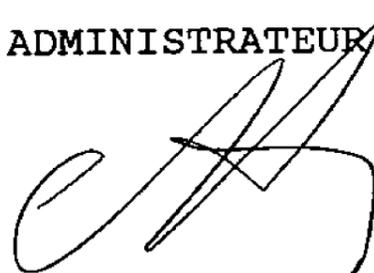
Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

LE PRESIDENT



UN ADMINISTRATEUR



FACE ANNULÉE

Article 905 C.G.I.

Arrêté du 20 Mars 1958